



LA LETTRE DU MAIRE

Auvers-sur-Oise le, 10 novembre 2009

Madame, Monsieur,

Le Président de la République et le Gouvernement ont décidé de proposer plusieurs textes de loi qui risquent de bouleverser considérablement le fonctionnement des collectivités locales et donc votre vie quotidienne.

La suppression de la Taxe professionnelle qui a pour objectif d'alléger les charges des grandes entreprises en priorité, entraînerait de fait, une augmentation des impôts locaux payés par les ménages.

Aujourd'hui, les entreprises participent à 51 % des impôts locaux. Demain, elles ne participeront plus qu'à 27%. La conséquence serait pour les ménages une augmentation importante pour leurs impôts alors que leur pouvoir d'achat est déjà limité.

La « réforme » territoriale présente de nombreux inconvénients. Ainsi les départements et les régions ne pourraient plus subventionner les communes pour les compétences qui ne sont obligatoires : le sport, la culture, le tourisme. Cela signifie que des investissements importants ne pourront être réalisés faute de subvention. En effet, jusqu'à ce jour, il était possible d'obtenir 60 à 80 % de subvention en cumulant Etat, Région, Département.

.../...

D'autre part, la réduction du nombre d'élus est du domaine de la démagogie et du populisme. En effet, réduire le nombre de Conseillers municipaux, qui sont bénévoles, n'entraînera donc aucune économie et réduira donc le nombre de bénévoles.

Quant à diminuer le nombre de Conseillers régionaux et généraux, en obligeant le cumul entre les 2 mandats entraînera plus de distances entre élus et habitants.

Au total moins de moyens pour les collectivités, moins de décentralisation et de démocratie et une recentralisation entre les mains de l'Etat. Cela est particulièrement frappant pour le « Grand Paris » qui retirerait le pouvoir aux élus pour le confier aux technocrates de l'Etat mais aussi aux « bétonneurs » privés puisque autour des grandes gares, 1,5 km serait retiré de la compétence des maires pour construire vite et beaucoup plus. Au profit de qui ?

Toutes ces raisons me conduisent à solliciter votre mobilisation en soutenant les initiatives que pourra prendre la municipalité dans ce combat pour la démocratie locale.

Les collectivités locales assurent dans notre pays 73 % de l'investissement public pour un endettement de seulement 10 %. Les élus locaux n'ont donc pas de leçon à recevoir d'un état et d'un gouvernement qui accroît tous les déficits : celui du budget de l'état et celui de la sécurité sociale.

Tous ensemble, soyons vigilants et ne laissons pas nos services publics locaux se réduire, ni nos impôts s'envoler.

Avec nous, agissez.

Amicalement,

Jean-Pierre BÉQUET